

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 17 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M Jesus SIMON - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE -

#### ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX (arrivée à 19h45) - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Pascal DAGES - Mme Nadine PEYRIN.

#### POUVOIRS :

M. PEDARRIOSSE Francis donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS  
M. CASSEN Bruno donne pouvoir à M. André DROUIN  
M. POUDEX France donne pouvoir à M. Julien DUBOIS jusqu'à 19h45 (présente à partir de la délibération n°22)  
Mme BERTHELON Marie-Constance donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ  
M. DAGES Pascal donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE EXERCICE 2019**

Cette décision modificative de l'exercice 2019 concerne le budget principal de la ville de Dax ainsi que les budgets annexes parcs de stationnement, régie des boues, laboratoire, eau potable, assainissement.

La décision modificative n°2 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 178 000 € et en section d'investissement à 490 000 €.

La décision modificative n°2 du budget annexe parcs de stationnement s'équilibre en section d'investissement à 100 000 €.

La décision modificative n°1 du budget annexe régie des boues s'équilibre à l'intérieur de sa section de fonctionnement.

La décision modificative n°1 du budget annexe laboratoire s'équilibre à l'intérieur de sa section de fonctionnement.

La décision modificative n°2 du budget annexe eau potable s'équilibre à l'intérieur de sa section de fonctionnement.

La décision modificative n°2 du budget annexe assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à 50 000 €.

Le détail est présenté dans le tableau annexé à la présente.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL par 26 voix pour et par 7 voix contre, celles de M. DAGES Pascal, Mmes POUDENX France, DOURTHE Sarah, Mrs RENDE Grégory, DUBOIS Julien, Mme BERTHELON Marie-Constance et M. ARRAS Alexis,**

ADOpte la décision modificative concernant le budget principal et les budgets annexes parcs de stationnement, régie des boues, laboratoire, eau potable, assainissement, telle que figurant dans les tableaux ci-annexés.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20191017-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 18 Octobre 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».